



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP
Section locale **FO** DGFIP62
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

Compte rendu du CTL du 20 septembre 2012

Ce Comité Technique Local (CTL), non paritaire et toujours dépourvu de règlement intérieur s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental, Monsieur Alain SAISON. Les débats ont débuté à 14h00 pour se terminer à 18h10. Le syndicat **FO-DGFIP** a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Madame Isabelle THOMAS remplissant cette fonction pour l'Administration. **FO-DGFIP** a effectué une déclaration liminaire en pièce jointe. L'ordre du jour était le suivant :

1 – Approbation des procès verbaux des CTL des 20 avril et 28 juin 2012

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SOLIDAIRES	X		
FO-DGFIP62	X		
CGT	X		
CFTC	X		

2 – Bilan de la formation Professionnelle

Parce qu'un agent formé se sent mieux dans son travail au quotidien, parce que la préparation aux concours favorise l'égalité des chances, le sujet de la formation professionnelle retient toute l'attention de vos élus **FO-DGFIP**.

L'an dernier, 108 formateurs des deux filières ont assuré le plan de formation. A la demande de **FO-DGFIP**, le Président nous indique que 48 sont issus de la gestion publique et que 60 sont issus de la filière fiscale

Les salles de formation du Pas de Calais se situent à Arras, Boulogne, Bethune, Calais, Henin Beaumont, Lens, Lillers, Montreuil, Bruay, St Omer et St Pol (soit 17 salles dont 5 informatisées).

Nos collègues de la formation professionnelle sont en charge de la formation initiale, de la préparation aux concours, de la formation continue, de l'organisation des concours. Le nombre de jours de formations délivrés sur la période 2011-2012 a légèrement baissé de 5%.

Sur notre sollicitation nous avons demandé des explications sur la mise en place d'une nouvelle application appelée DIESE (Dispositif Informatisé d'Évaluation des Stages et des Enseignements) qui va être déployée pour la formation professionnelle. Les stagiaires y saisiront directement leur évaluation de la formation suivie « à chaud » (en remplacement du questionnaire papier rempli en fin de stage) et également « à



froid » (plus tard, avec un peu de recul sur l'utilisation des acquis de la formation à titre professionnel).

Les besoins en formations des agents sont remontés après leurs entretiens Évaluation/Notation afin que le centre interrégional de formation (CIF) puisse mettre en place les modules attendus. Suite à la dernière campagne de notation, 1 133 demandes de formation sont remontées par l'Outil GAZEL, 239 à l'initiative des agents et 160 agents n'ont demandé aucune formation.

En conclusion, la direction locale nous précise que : "Depuis la création en 2008 de la Direction Générale des Finances Publiques, les missions dévolues au service de la Formation Professionnelle ont profondément évolué.

Afin d'accompagner la création en 2011 de l'espace professionnel unifié, l'ensemble du dispositif a été adapté, qu'il s'agisse du recrutement et de la préparation aux concours, de la formation initiale ou de la formation continue. La réalisation de ces objectifs ambitieux a nécessité une mobilisation et un

engagement conséquents de l'ensemble des acteurs de la formation, qu'il s'agisse de l'équipe de la formation professionnelle, des formateurs, des tuteurs locaux et une implication des chefs de service.

Cette formation professionnelle rénovée est indispensable pour accompagner l'évolution des outils, des procédures et des missions. Elle permet également d'offrir aux agents l'opportunité de développer et de réussir une mobilité ou une sélection."

Commentaires FO : Vos élus **FO DGFIP62** s'inquiètent car les cadres B et C sont de moins en moins formés malgré le suivi de formations obligatoires, tandis que les A et A+ bénéficient de plus de formations que l'an dernier. Pour **FO-DGFIP**, chaque collègue doit bénéficier d'un accès égal à la formation professionnelle. Nous avons rappelé que beaucoup de collègues renonçaient aux formations organisées loin du lieu d'affectation, que ce soit pour des raisons d'organisation familiale ou pour des raisons de frais de déplacement (Temps de trajet non pris en compte, difficulté pour avancer les sommes, remboursement jugé compliqué, merci AGORA, montant remboursé ne couvrant pas les frais réels). Les chiffres sont assez éloquents 88,36 % des cadres A et A+ ont bénéficié de formation contre seulement 75,37% pour les cadres B et C.

FO-DGFIP déplore que le chiffre des « exclus de la formation » soit de 69 (4A+, 3A, 22B et 40C).

FO-DGFIP constate qu'au niveau de la formation continue les métiers de la gestion publique bénéficient de 19% de la totalité de la formation dispensée, les métiers transverses pour 13% et 68% pour les métiers de la filière fiscale.

FO-DGFIP regrette qu'une formation obligatoire, comme *la lutte contre les discriminations*, vienne fausser les chiffres et biaiser ce bilan.

Malgré la demande de **FO-DGFIP** : le Président n'a pas souhaité voter sur le bilan.

FO-DGFIP remercie les collègues du service formation et les formateurs qui apportent toutes leurs expériences. Si les agents du département ont d'aussi bons résultats dans le Pas de Calais, c'est qu'ils sont compétents, consciencieux et bien formés, malheureusement ils ne sont plus assez nombreux et toujours mal payés !

3 – Transfert des emplois CID vers la DISI Nord

AVEC LA DISI 59 AU REVOIR à la CMI et au CMIB du Pas de Calais !

A compter du 01/09/2012, la cellule informatique départementale (CID) relèvera de l'autorité fonctionnelle et hiérarchique de la DISI Nord. Les 8 agents du département sont concernés : ils demeurent localisés dans le Pas de Calais et resteront dans leur installation actuelle.

FO-DGFIP Regrette qu'encore une fois nous ayons à traiter le 20 septembre d'opérations importantes à une date postérieure, cette façon de faire s'apparente selon nous à un manque de respect à la fois des personnels, de leur représentants et des instances administratives obligatoires.



Ils conservent leurs activités spécifiques auxquelles se rajoute **la gestion de la téléphonie mais sans transfert d'emploi !**. Ils n'auront plus qu'un seul véhicule

fourni par la DISI, contre 2 jusqu'en 2011...

Les représentants **FO-DGFIP** ont remarqué que la convention qui lie notre direction

départementale à la DISI pour l'utilisation de la CID prévoit un délai d'intervention de 48 heures. Or, jusqu'en 2011, l'équipe CMI intervenait, pour les urgences, dans les postes de la filière gestion publique, dans la demi-journée suivant l'incident. Faute de moyens de déplacement attribués à la CID, les services devront attendre ! Les représentants **FO-DGFIP** ont donc rappelé que l'équipe de la Cellule Informatique Départementale bénéficiait jusqu'au 31/12/ 2011 de 2 véhicules mis à disposition par la DDFIP 62. 1 véhicule a été remis aux Domaines le 31 décembre 2011, du fait de son âge et des conséquences des accords de Grenelle, et alors même que ce véhicule pouvait encore servir dans de parfaites conditions de sécurité. Le parc automobile de la nouvelle CID est réduit à 1 véhicule, ce qui ôte la possibilité à l'équipe CID d'y avoir recours autant que nécessaire, d'autant que l'équipe a 1 informaticien sur Boulogne.

Les représentants **FO-DGFIP** considèrent que l'équipe informatique du Pas de Calais, compte-tenu de la dispersion du réseau des Finances

Publiques dans ce département, doit continuer à bénéficier de la dotation de 2 véhicules pour lui permettre de remplir correctement ses missions, notamment en matière de dépannage urgent. Les représentants **FO-DGFiP** rappellent que le recours aux véhicules personnels n'est pas envisageable, eu égard à la valeur des matériels transportés pour lesquels les collègues ne sont pas nécessairement assurés.

En conséquence, nous demandons que la CID du Pas de Calais soit équipée de deux véhicules de service dont le financement doit être supporté par la Direction Générale des Finances Publiques.»

A la question de **FO-DGFiP** sur l'avenir des GSM, la Direction nous informe que rien ne bougerait pour le moment, et qu'aucune réflexion n'était menée.

Le tableau ci-après détaille par filière et par catégorie les emplois transférés de la DDFiP 62 vers la DISI Nord à la date du 1er septembre 2012, 2 emplois sont actuellement vacants : 1 A, 1 B

N° DIR	Direction	Fiscale				Gestion publique					Total	DISI de rattachement
		A	B	C	Total FF	A+	A	B	C	Total GP		
62	DDFiP PAS-DE-CALAIS	1	1	2	4		1	5		6	10	DISI N

Il s'agit de la deuxième vague de rattachement de l'assistance informatique aux DiSI (Directions des Services Informatiques).

FO-DGFiP a dénoncé :

- un nouveau découpage artificiel des services déconcentrés de la DGFiP avec la mise en place des DiSI;
- l'absence de choix pour nos collègues qui, s'ils n'optaient pas pour le transfert, étaient affectés sur un emploi administratif, sans pouvoir faire valoir leurs qualifications informatiques et sans pouvoir toucher la prime T.A.I. ;
- l'absence de choix pour nos collègues ayant opté pour le transfert entre le pointage et le forfait ;
- l'éloignement de la hiérarchie directe qui ne devrait pas faciliter les échanges professionnels ni aider à régler les situations délicates ;
- un manque de clarté lors de la présentation du **TA/ERFiP** en janvier.

FO-DGFiP a demandé à voter sur ce point de l'ordre du jour car il nous semblait important de nous exprimer par un vote sur ce sujet. Le Président nous a répondu qu'il ne s'agissait QUE d'un point d'information et que cela ne justifiait pas un vote ... Sur quoi voterons nous, si nous ne votons pas sur les suppressions d'emplois ?

Pour **FO-DGFiP**, si on ne vote même pas les modifications du **TA/ERFiP**, c'est à se demander à quoi bon convoquer le CTL ! Nous avons rappelé à la direction que le décret 2011-184 du 15 février (art 34) précise que les Comités Techniques sont consultés sur les sujets relatifs :

1. à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services;
2. à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;

A ce titre, il est obligatoire de voter sur les créations, suppressions et transferts d'emplois !!!

Le passage en force de la direction sur ce sujet du vote, initié par la Direction Générale qui précise que le transfert des emplois DISI a été acté par le CTR et que les directions ne procèdent donc qu'à une information dans leur CTL, est assez inquiétant. Le CTR n'a jamais voté sur un transfert d'emploi et le CTPC du 29 mars 2011 créant les DISI n'a, lui non plus, jamais apporté un quelconque chiffrage ! !

Dialogue Social ? Respect des instances ?

NB: Pour les agents "transférés" à la DISI 59 : ils restent rattachés au Comité Hygiène et Sécurité du Pas de Calais, au DUERP de la DISI59 , et dépendent du Comité Départemental d'Action Sociale d'Arras.

Ou comment faire compliqué aujourd'hui, quand c'était simple hier ...



4 - Bilan de la campagne IR et information sur la campagne de recouvrement

Les chiffres 2012, 2011 et 2010 sont fournis par l'administration, afin d'avoir un plus grand recul et dans le souci de vous apporter une information complète, **FO DGFIP62** a effectué quelques recherches dans ses archives et vous propose un tableau plus complet et a calculé pour vous les variations correspondantes :

Période « papier » 31/5/2012	Accueil physique SIP/CDI	%	Accueil physique Trésoreries	%	Accueil hors CDFIP	%	Total accueil physique	%
Campagne 2012	93 141	6,56%	17 938	7,10%	2 177	-21,49%	113 256	5,92%
Campagne 2011	87 409	15,64%	16 749	34,69%	2 773	-14,33%	106 931	17,18%
Campagne 2010	75 585	3,66%	12 435		3 237	-13,17%	91 257	19,06%
Campagne 2009	72 917	-3,25%	Non recensé		3 728	-24,26%	76 645	4,54%
Campagne 2008	75 375		Non recensé		4 922		80 297	

Période « papier » 31/5/2012	Accueil téléphonique SIP/CDI	%	Accueil téléphonique Trésoreries	%	Total accueil téléphonique	%	Total accueil	%
Campagne 2012	71 614	-13,64%	6878	42,08%	74 492	-10,56%	191 748	-1,51%
Campagne 2011	82 921	8,67%	4841		87 762	15,01%	194 693	16,22%
Campagne 2010	76 305	4,64%	Non recensé		76 305	4,64%	167 562	12,01%
Campagne 2009	72 924	11,20%	Non recensé		72 924	12,93%	149 569	3,24%
Campagne 2009	64 578		Non recensé		64 578		144 875	

Nous avons demandé lors du CTP du 10 Mai 2011 que soient recensés ces accueils jusque la date limite de déclaration en ligne.

Période « internet » 31/5 > 23/6	Accueil physique SIP/CDI	%	Accueil physique Trésoreries	%	Total accueil physique	%
Campagne 2012	19 336	12,01%	2 516	-17,24%	21 852	+7,63%
Campagne 2011	17 262		3 040		20 302	



Période « internet » 31/5 > 23/6	Accueil téléphonique SIP/CDI	%	Accueil téléphonique Trésoreries	%	Total accueil téléphonique	%	Total accueil	%
Campagne 2012	32 324	-9,80%	1 910	+22,12%	34 234	-8,46%	56 086	-2,80%
Campagne 2011	35 834		1 564		37 398		57 700	

Ce point n'a pas été soumis au vote

Commentaires FO : Au total, les agents du Pas de Calais ont donc renseigné **247 834 usagers**. Rapportés au nombre de foyers fiscaux, 30% des usagers du Pas de Calais ont ainsi bénéficié des services des agents de la DDFIP62.

FO DGFIP62 a constaté que les nouvelles techniques proposées ne rencontrent aucun succès, après l'abandon du scannage des 2042, il faudra également admettre que la nouvelle application pour smart phone n'est pas un franc succès (593 utilisateurs).

Après SCANFLOP, voici donc SMARTFLOP !

Les agents du Pas de Calais ont donc été confrontés à la dure réalité de faire mieux et plus, en un temps réduit. En effet la campagne déclarative "papier" a duré 24 jours en 2012 soit 6 jours de moins qu'en 2011.

Campagne IR 2012 quelques chiffres :

- 16.69% des déclarations pré-remplies n'ont subi aucune correction des usagers
- L'ESI de Saint Omer a traité 22275 déclarations du 6 au 30 juin et a apporté son soutien aux SIP de BOULOGNE, MONTREUIL, SAINT OMER et LENS.
- 766 511 déclarations étaient intégrées dans ILIAD au 12 juillet. (au 31 août : 794 869)
- La modification de la législation quant au nombre de déclarations à déposer pour les couples mariés, les couples pacsés et les divorcés entraîne la perte de 22 000 articles de rôle.
- le gel du barème, le plafonnement de la 1/2 part pour les veufs et veuves entraînent une augmentation des prises en charge de rôle de 96 millions d'euros.
- le département comptait 55.63% d'usagers non imposés en 2011, le pourcentage pour 2012 est de 52.41%
- Les bénéficiaires de la PPE sont en diminution, environ 200 000 en 2010, 185 000 en 2011 et 174 754 en 2012. (baisse dû au RSA)

Les nouveautés de la campagne de sortie des rôles

La télé - correction : c'est une nouvelle offre de service qui permet à l'utilisateur qui a télé - déclaré de corriger sa déclaration en ligne. Ce service est ouvert depuis fin juillet et le restera jusqu'au 30 novembre 2012. **FO DGFIP62** s'interroge sur les moyens de contrôle de cette « auto - correction » ou « déclaration rectificative » sans pièce justificative et non validée par les services de l'administration des finances publiques et qui peut générer des dégrèvements non ordonnancés entraînant des remboursements...

Expérimentation du regroupement sous un même pli des avis mensualisés TF et TH : nous avons soulevé le problème d'intervention sur les contrats "mensuel" rattachés avec des rôles tardifs (R780), et comme aucun bilan n'est disponible à ce jour, aucune réponse n'est disponible ... C'est désormais le cas dans cette nouvelle administration, on expérimente, on généralise et s'auto congratule et tant pis si ça ne fonctionne pas ! En attendant; il faut continuer à répondre aux contribuables....



5 – Point sur l'exécution budgétaire et sur l'avancement des travaux immobiliers

Au 31/8/2012 le taux d'engagement des dépenses s'élève à 84.80%

Les dépenses telles les locations, la téléphonie, les prestations de nettoyage des locaux sont entièrement payées. **L'Administration Centrale a repris 76 184 euros dont 47 191 euros au titre du financement de la politique de l'éducation nationale.** Par ailleurs, cette amputation est accompagnée de l'annulation d'une partie de la réserve à hauteur de 199 870 euros pour les dépenses exceptionnelles du ministère de l'Education Nationale, soit une perte de 276 054 Euros ...Les crédits de deuxième niveau ont permis de récupérer 97 028 Euros.

La délégation interrégionale a par contre accordé une dotation complémentaire de 40 000 euros qui a permis de financer l'achat de matériels permettant d'améliorer les conditions de vie au travail des agents:

- colleuses pour le courrier
- remise à niveau du gestionnaire de file d'attente au CDFIP d'Hénin Beaumont
- signalétique au CDFIP de Calais
- frais de déménagement de la trésorerie de Calais CH et banlieue dans les locaux du CDFIP de Calais

Les postes budgétaires conformes aux prévisions sont les fournitures (63.40% au 31 juillet), la sécurité, et les fluides

Par contre il existe de grosses inquiétudes quant aux frais de déplacement dont le taux de consommation s'élève à 92.30 % . Une dotation complémentaire de 103 000 euros a été demandée à l'administration centrale... **FO DGFIP62 souligne que notre département sera en état de "cessation de paiement" si cette rallonge demandée à l'Administration Centrale n'est pas accordée...**

Le montant des commandes effectuées dans AGIM fin 2011 jusqu'à ce jour s'élèvent à 93 000 euros. Il reste 1 500 euros....toute nouvelle commande sera imputée sur 2013.

Il manquera entre 54 et 60 000 euros pour financer les dépenses d'affranchissement malgré les mesures qui ont été prises.

Les consommations de carburants sont élevées compte tenu de la hausse des prix, surprenant ! Il manquerait 10 000 euros pour finir l'année... Les agents de la DDFIP62 le savent aussi, oh combien ! à titre personnel.

Nous allons tous travailler avec le prix du baril qui s'enflamme et un point d'indice qui gèle !!!

Dans ce climat de morosité budgétaire, deux bonnes nouvelles, tout de même !

La préfecture a débloqué une enveloppe de 120 000 euros pour les frais occasionnés par le déménagement de la Paierie Départementale et une supplémentaire de 45 000 euros pour financer un rideau d'air chaud immeuble Brassart, une centrale alarme pour la trésorerie d'Heuchin - Pernes et des mises à niveau pour des gestionnaires de file d'attente.

Concernant les travaux immobiliers:

Les opérations d'installation de la Trésorerie de Calais CH et Banlieue ont été réalisées dans les délais. Dans le cadre de la programmation immobilière 2012, l'Administration centrale a accepté de financer plusieurs opérations immobilières :

- ⇒ *Rénovation des cuisines et locaux techniques du CDFiP d'Arras (400 000 €) Les travaux devraient s'achever vers le 15 octobre.*
- ⇒ *Distribution du système de chauffage central et remplacement des radiateurs du CDFiP de Béthune (200 000 €) fin des travaux avant la période de chauffe*
- ⇒ *Remplacement de l'ascenseur du CDFiP de Boulogne-sur-Mer par un ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite (60 775 €)*
- ⇒ *Réparation d'une infiltration sur la façade de l'immeuble Foch (20 000 €)*
- ⇒ *Désamiantage de la Trésorerie de Marquise (9 245 €) les travaux des faux - plafonds des sanitaires devraient débuter au plus tard début octobre.*
- ⇒ *Audruicq: toujours pas de projet financièrement acceptable par la DDFIP du 62, wait and see*
- ⇒ *Guînes : les travaux sont toujours en cours, l'administration centrale prend en charge des dépenses de sécurité à hauteur de 30 000 € (l'alarme, la mise en sécurité du coffre et de la banque, la plus-value pour les portes blindées, l'informatique et les digicodes). L'installation de la Trésorerie dans ses nouveaux locaux est prévue, en accord avec le chef de poste, pour début janvier.*
- ⇒ *Fontaine à eau, les contrats actuels se terminent et de nouvelles machines se connectant directement sur le réseau des bâtiments devraient remplacer les très coûteuses bonbonnes...*



FO DGFIP62 est intervenu une nouvelle fois pour le CDFIP de BETHUNE et une solution devrait enfin voir le jour pour régler l'important problème de la porte d'entrée. FO DGFIP62 a même proposé qu'un cofinancement de travaux plus important que les prévisions de la direction locale soit possible par le biais du CHS. La résolution de ce problème urgent, touche à la fois l'hygiène et la sécurité des agents et du public.

6 – Questions diverses

- ⇒ **FO DGFIP62** a attiré l'attention de la direction sur la date du concours du CIS qui doit avoir lieu le 8 novembre 2012. Au départ, cette date correspondait à la rentrée scolaire des vacances de la Toussaint. En juin, l'éducation Nationale a modifié ces dates en prolongeant les vacances jusqu'au 12 novembre...Ce qui amène cette épreuve en plein milieu des vacances scolaires!!! La Direction locale va demander que la DG reporte à une autre date ce concours où un nombre très important de parents vont concourir, **FO DGFIP62** a alerté le syndicat national.
- ⇒ Journée d'accueil du 3 septembre: **FO DGFIP62** a rappelé les engagements de la Direction locale qui prévoyait une concertation avec les OS pour l'organisation de cette journée et notamment les modalités d'organisation, à peu près 50% des personnes convoquées l'après midi n'ont pu se rendre sur les "stands" (à quand une foire commerciale avec dégustation de vin chaud et défilés des chefs de service en tenue d'apparats !!! ...) et bénéficier de conseils des uns et des autres ...
- ⇒ Quid du futur règlement intérieur: soumis au prochain Comité Technique de Réseau, il nous sera peut-être proposé au prochain CTL du 18 octobre 2012.

FO DGFIP62 a tenu a rappeler qu'il était anormal et même illégal de transmettre les documents du CTL à toute personne extérieure au comité. L'article 49 du décret 2011-184 du 15/2/2011 précise en effet que :

"Les séances des comités ne sont pas publiques. Les personnes participant, à quelque titre que ce soit, aux travaux du comité technique sont tenues à l'obligation de discrétion professionnelle à raison des pièces et documents dont ils ont eu connaissance à l'occasion de ces travaux."

Ainsi, la mise à disposition systématique envers les chefs de service par la Direction Locale est contraire à la loi, y compris dans la diffusion des PV. La Direction manquerait notamment à cette obligation de discrétion professionnelle si elle rendait publics les pièces et les documents à caractère nominatif, y compris lorsque ces documents sont communicables aux tiers en application de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

RAPPEL :

**Vos représentants des personnels FO DGFIP62
mettent gratuitement à disposition un compte rendu complet des CTL...
N'hésitez pas à le faire savoir !**

Les élus F.O DGFIP62 :

Titulaires

Laurence DIDAUX, Audrey JOLY et Jacques REGNIER

Suppléants

Justine KORKUT, Hervé DANNEELS et Stéphane THIRIAT

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

Pour la filière fiscale n°DGI :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

**Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat
1ère Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat**